

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

CRIGHTON

Yann

**Maire ou adjoint municipal/Saint-Paul (974)/Adjoint titulaire d'une
délégation**

Élu(e) ou nommé(e) le : 08/07/2021

Déclaration déposée le : 09/11/2023 17:00:18

Renseignements personnels :

Année de naissance : 09/08/1986

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
Néant	

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Adjoint titulaire d'une délégation de 07/2021 à 07/2023	2021 : 18 363 € Net 2022 : 10 733 € Net 2023 : 23 898 € Net

Observations

Je soussigné Yann CRIGHTON certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 09/11/2023 17:00:18

Signature : Yann CRIGHTON